

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-33

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (articles 33 bis, 38, I, 6° et 40 bis) ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 15 mars 2016,

Émet un avis favorable sur ces dispositions du projet de loi susvisé.

Fait le 15 mars 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-32

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 1er septembre 1972 fixant le barème des sommes à consigner au deuxième sous-compte prévu par l'article 23 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 ;


En ayant délibéré lors de sa séance du 15 mars 2016,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 15 mars 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI